

## CORRESPONDANCE

Avec un retard dont nous nous excusons, nous publions la lettre suivante :

*Aix, 19 avril 1966*

*Mis par deux fois en cause, et de façon inattendue, dans l'article de M. Emerit, Les Tribus privilégiées d'Algérie dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle (Annales E.S.C. 1966, n<sup>o</sup> 1, p. 44 et sq.), je tiens à apporter les précisions suivantes :*

*M. Emerit écrit, à propos de mon livre Évolution de l'Algérie Médiante..., que j'ai eu surtout la préoccupation de montrer que ce pays était avant notre arrivée pauvre et barbare et que tout ce qu'il a de bon vient de nous (p. 53, note 1). C'est là me prêter bien gratuitement une conception manichéenne de l'Histoire qui, on en conviendra, s'exerce le plus souvent de nos jours dans un sens opposé, le Colonisateur représentant le principe du Mal.*

*Il ressort évidemment des documents analysés que l'Algérie moderne doit presque tout à la France. Et personne, je crois, ne songe à nier la chose. Mais je me suis toujours bien gardé de porter des jugements de valeur. En effet les mesures les moins contestables, les vaccinations anti-épidémiques par exemple, ont finalement contribué à accroître la misère en accentuant le déséquilibre entre les ressources et les bouches à nourrir. En revanche j'ai souligné dans cet ouvrage, comme dans d'autres travaux, ce qui m'apparaît essentiel dans l'histoire de l'Algérie contemporaine, à savoir le choc de deux civilisations et ses conséquences dramatiques pour les tenants de la moins vigoureuse, du fait de l'effondrement du système socio-économique de la Régence, basé sur une adaptation de ressources et de techniques médiocres aux besoins très limités d'une population quasi stagnante.*

*Dans la même note M. Emerit m'accuse d'ignorer systématiquement ses travaux sur le niveau de vie et de scolarisation de l'Algérie de 1830. Je ne pense pas que le reproche soit fondé. Traitant du dernier problème (p. 72), j'écris : « Certains auteurs n'ont pas hésité à avancer, pour l'ensemble du pays, des pourcentages concernant non seulement la scolarisation proprement dite mais le nombre des lettrés, ce qui était déjà préjuger du résultat d'études souvent fragmentaires. Mais si de plus l'on songe que personne n'était d'accord, à l'époque, sur le nombre d'habitants de la Régence (les estimations variaient de 1 à 10), on se demande comment pareille conclusion put être dégagée. » M. Emerit est en somme navré que je me sois borné à critiquer ses sources, sans citer son nom, fut-ce pour dire que sa thèse m'apparaissait manquer de sérieux. Je croyais au contraire qu'il me serait reconnaissant d'éviter une polémique personnelle toujours déplaisante.*

*Moins ambitieux que lui, j'ai tenté une approximation pour la seule ville d'Alger, où nous possédons la certitude qu'existaient 80 m'cid (écoles coraniques dispensant l'enseignement de base). J'aboutis, « sous toutes réserves », au*

pourcentage de scolarisation de 20 % de la jeunesse urbaine. Ce qui, vu l'époque, est après tout fort honorable (p. 71).

L'affirmation touchant à la prospérité relative de l'Algérie de 1830 me semble aussi hasardeuse, d'autant plus qu'elle s'appuie sur des documents postérieurs à cette date, rédigés la plupart du temps pour étayer telle ou telle politique. Personnellement je pense qu'il faut accorder plus de créance aux documents antérieurs, et nous n'avons aucune raison de suspecter la bonne foi d'hommes tels que Shaw, Venture de Paradis ou Shaler, qui tous s'accordent pour dire que le niveau de vie général y était très bas. M. Emerit prétend qu'il était égal à celui des autres pays méditerranéens à la même époque. Penserait-il à la Provence ? Les souvenirs d'enfance de Mistral sont quand même là pour prouver qu'il existait une certaine différence entre les techniques et les ressources du paysan provençal et celles du fellah de la Mitidja.

Le second lot de critiques (p. 58, note 2) me paraît aussi forcé. Il m'est d'abord reproché d'avoir énoncé une contre-vérité en commentant les *Mémoires d'El Hadj Ahmed*, ex bey de Constantine, puis, aussitôt, de n'avoir pas tenu compte des publications des vingt dernières années dans la rédaction de l'Introduction à la *Correspondance de Bugeaud*. Je n'ai pas encore compris quel pouvait être le rapport existant entre ces deux choses. Je pense finalement que M. Emerit a voulu m'écraser sous le poids de mes fautes. Répondons lui donc :

Les *Mémoires d'El Hadj Ahmed* furent rédigées, aux dires mêmes de M. Emerit, vers 1848, c'est-à-dire à une époque où la majeure partie des tribus algériennes avaient fait soumission. Aussi bien les conseils donnés par l'ex bey ne concernent-ils pas la façon de conquérir le pays (étant notre prisonnier, il savait que la notre était, tout compte fait, efficace), mais bien la façon de gouverner les Arabes : « La guerre est l'état habituel des Arabes, et l'homme qui veut les gouverner doit peut-être en entretenir le goût parmi eux et exciter des rivalités entre tribus d'origine et de races différentes... Si la guerre, au contraire, ou des dissensions existent au milieu d'eux, ceux qui veulent les gouverner sont toujours sûrs d'avoir des partisans. »

Ayant donc fait cette citation, en étudiant la façon dont les Turcs concevaient l'administration du pays, j'ai simplement remarqué que notre politique en la matière fut toujours à l'opposé de la leur. Aucun document en effet ne mentionne que nos préfets aient, par la suite, poussé leurs administrés à s'entre-égorger. Cela se saurait.

Or M. Emerit, prenant prétexte de ce que nous utilisâmes, les premières années de la conquête (jusqu'en 1843, précise-t-il) les tribus qui s'étaient ralliées à nous pour combattre celles qui nous étaient hostiles, ce qui pouvait prêter à un rapprochement avec l'emploi des makhzen turcs, s'estime en droit de penser que nous utilisâmes les procédés administratifs préconisés par *El Hadj Ahmed*, et fort de cette certitude, prononce cette condamnation sans appel : « On voit ce qu'il faut penser de l'affirmation de cet auteur » (moi). Autrement dit, M. Emerit confond principe d'administration régulière et palliatif de conquête. C'est faire preuve soit de mauvaise foi, soit d'une bien grande légèreté. J'opterai pour cette dernière.

En revanche j'avouerais que son dernier reproche me gêne, car il met en cause un érudit disparu, M. Gabriel Esquer. Là encore, M. Emerit, victime d'une lecture hâtive, ne s'est pas aperçu que l'Introduction en question portait, précédant la mienne, la signature de Gabriel Esquer. La chose paraîtra surprenante aux initiés. Réflexion faite, je pense que M. Emerit, faute de pouvoir

## CORRESPONDANCE

*encore polémique avec G. Esquer, a choisi son collaborateur pour assurer la relève. Néanmoins, au pire, la responsabilité d'avoir omis de mentionner dans cette Introduction les travaux parus sur Bugeaud pendant les vingt dernières années, serait partagée. Or en relisant ce texte, rédigé en 1959, je constate qu'ont été citées des études parues en 1942 (note 83), en 1948 (note 158), en 1955 (note 202), en 1949 (note 204), etc. Que signifie dans ces conditions le reproche de M. Emerit ? Simplement qu'il est un grand modeste. Ayant constaté que son article sur le Traité de la Tafna, très intéressant d'ailleurs, n'avait pas été cité, et n'osant pas le mentionner tout crûment, il a utilisé l'hyperbole. Rassurons-le donc, notre intention était de mentionner son travail au cours de la publication, le moment venu ; une introduction n'étant pas une bibliographie exhaustive.*

*Et je terminerai en prêchant à M. Emerit l'indulgence. Ne nous hâtons pas d'accuser autrui d'ignorance en matière de bibliographie. C'est là une discipline assez fantasque qui ménage parfois aux censeurs impitoyables de curieux retours de boomerang. M. Emerit, lui-même, ne publia-t-il pas en 1948, dans la Revue Africaine, les Mémoires de Thedenat, en les donnant pour inédits, alors qu'ils avaient été publiés vingt-cinq ans auparavant dans l'Afrique Latine. Et par Gabriel Esquer !*

PIERRE BOYER.